

LES OPCO

EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

<https://opco.cariforef-provencealpescotedazur.fr>

Site développé par le Carif-Oref Provence - Alpes - Côte
d'Azur

AFDAS
DEMAIN SERA FORMATION

AFDAS



QUELS SONT LES **EMPLOIS SALARIÉS** DE CET OPCO EN RÉGION ?

LISTE DES BRANCHES PROFESSIONNELLES CLASSÉES PAR EFFECTIFS

Les activités économiques totalement ou partiellement couvertes par la branche professionnelle « Golf » comptent **27 913** salariés en région. Ces emplois ont connu une évolution de **+ 9 %** entre 2007 et 2018.

Branche professionnelle	Effectifs salariés	Dynamique d'emploi
Golf	27 913	+ 9 %
Organismes de tourisme	24 388	+ 1 %
Portage de presse	16 808	- 34 %
Sport	12 654	+ 13 %
Espaces de loisirs, d'attractions et culturels (CCNELAC)	11 090	+ 12 %
Entreprises artistiques et culturelles	11 064	- 5 %
Spectacle vivant (entreprises du secteur privé)	11 064	- 5 %
Télécommunications	10 594	- 18 %
Intermittents du spectacle	7 754	- 14 %
Entreprises de la publicité et assimilées	6 688	- 59 %
Entreprises de la distribution directe	6 688	- 59 %
Presse quotidienne régionale et départementale : ouvriers (presse quotidienne départementale)	5 526	- 47 %
Presse d'information spécialisée	5 238	- 45 %
Édition	4 936	- 25 %
Journalistes	3 343	- 45 %
Casinos	2 742	- 16 %
Agences de presse (employés, techniciens et cadres)	2 070	- 74 %
Presse quotidienne régionale et départementale : employés (presse quotidienne régionale)	2 030	- 37 %
Presse hebdomadaire régionale : employés	1 746	- 45 %
Presse hebdomadaire régionale d'information : cadres	1 746	- 45 %
Hôtellerie de plein air	1 523	+ 11 %
Production audiovisuelle	1 426	- 31 %
Presse quotidienne régionale et départementale : cadres	1 381	- 21 %
Presse quotidienne régionale et départementale : cadres administratifs (presse quotidienne départementale)	1 381	- 21 %
Presse quotidienne régionale et départementale : cadres techniques (presse quotidienne départementale)	1 381	- 21 %
Presse quotidienne régionale et départementale : employés (presse quotidienne départementale)	1 381	- 21 %
Presse quotidienne régionale et départementale : ouvriers (presse quotidienne régionale)	1 381	- 21 %
Entreprises techniques au service de la création et de l'événement	1 378	- 23 %
Éditeurs de la presse magazine : employés et cadres	1 095	- 137 %
Chaînes thématiques	1 058	+ 58 %
Production de films d'animation	920	- 43 %
Exploitation cinématographique	813	+ 4 %
Mannequins adultes et mannequins enfants de moins de 16 ans employés par les agences de mannequins	678	+ 62 %
Camping (industries)	659	- 46 %
Radiodiffusion	510	+ 1 %
Production cinématographique	446	- 31 %
Presse périodique : cadres	365	- 137 %
Distribution cinématographique (cadres et agents de maîtrise)	NS	NS %
Distribution cinématographique (employés et ouvriers)	NS	NS %

Sources : Légifrance - Arrêtés des 29 mars et 9 mai 2019 ; Centre info - Ressources de la formation ; Acooss/Urssaf - Base Sequoia - Établissements employeurs du secteur privé (hors agriculture, sylviculture et pêche et salariés des particuliers employeurs) et effectif salarié associé - Traitement Carif-Oref.

115 350

salariés dans les activités économiques couvertes totalement ou partiellement par l'OPCO

Sources : Acooss/Urssaf - Base Sequoia - Établissements employeurs du secteur privé (hors agriculture, sylviculture et pêche et salariés des particuliers employeurs) et effectif salarié associé - Traitement Carif-Oref.

- 10 %

d'emploi entre 2007 et 2018 dans ces activités (+ 5 % tous secteurs)

Sources : Acooss/Urssaf - Base Sequoia - Établissements employeurs du secteur privé (hors agriculture, sylviculture et pêche et salariés des particuliers employeurs) - Traitement Carif-Oref.

La région concentre

7 %

des emplois salariés

Sources : Acooss/Urssaf - Base Sequoia - Établissements employeurs du secteur privé (hors agriculture, sylviculture et pêche et salariés des particuliers employeurs) - Traitement Carif-Oref.

QUELS SONT LES EMPLOIS SALARIÉS DE CET OPCO EN RÉGION ?

CHAMP D'APPLICATION

Libellé des branches, regroupements de branches ou statuts d'entreprises	OPCC
Agences de presse (employés, techniciens et cadres)	
Cinéma (cinéastes)	
Cadres	
Chèques émetteurs	
Distribution cinématographique (cadres et agents de maîtrise)	
Distributeurs cinématographiques (employés et ouvriers)	
Éditeurs de la presse magazine Employés et cadres	
Édition	
Entreprises artistiques et culturelles	
Entreprises de la distribution directe	
Entreprises de la publicité et audiovisuelles	
Entreprises techniques au service de la création et de l'équipement	
Épaves de foires, d'attractions et cultures (ECCMELAC)	
Exploitation cinématographique	
Gar	
Hélicoptère de plein air	
Intervenants du spectacle	
Journalistes	
Musiciens adultes et musiciens enfants de moins de 16 ans employés par les agences de mannequins	
Organisme de tourisme	
Partage de presse	
Presse d'information spécialisée	
Presse hebdomadaire : cadres administratifs et voyageurs des entreprises de presse hebdomadaire	
Presse hebdomadaire paritaire	
Presse hebdomadaire régionale d'information : cadres	
Presse hebdomadaire régionale : employés	
Presse périodique : cadres	
Presse quotidienne régionale et départementale : cadres	
Presse quotidienne régionale et départementale : cadres administratifs (presse quotidienne départementale)	
Presse quotidienne régionale et départementale : cadres techniques (presse quotidienne départementale)	
Presse quotidienne régionale et départementale : employés (presse quotidienne départementale)	
Presse quotidienne régionale et départementale : employés (presse quotidienne régionale)	
Presse quotidienne régionale et départementale : ouvriers (presse quotidienne départementale)	
Presse quotidienne régionale et départementale : ouvriers (presse quotidienne régionale)	
Producteur audiovisuel	
Production cinématographique	
Production de films d'animation	
Radio/TV	
Spectacle vivant (entreprises du secteur privé)	
Sport	
Télécommunication	

Source : Légifrance - Arrêté du 29 mai et 8 juin 2013

DÉLÉGATION RÉGIONALE

Déléguée régionale Provence - Alpes - Côte d'Azur et Corse

Marianne Favier

40, boulevard de Dunkerque - CS 70522

13471 Marseille Cedex 02

Tél. : 04.91.99.41.98

Courriel : marseille@afdass.com

Site internet : afdass.com